



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique ARDEUR 200

de la société LIFE SCIENTIFIC LTD

enregistrée sous le n°2022-2181

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 15 février 2023,

Considérant que le produit ne peut pas être considéré comme similaire au produit de référence,

Considérant que les exigences de l'article D.253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas remplies,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après n'est pas autorisée en France.



Fraternité

Informations générales sur le produit Nom du produit ARDEUR 200 Type de produit Générique LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4 Belfield Office Park **Titulaire** Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4 Irlande **Formulation** Granulé dispersable (WG) Contenant 200 g/kg - metsulfuron-méthyl Nom commercial **ALLIE** Produit de référence N° AMM 8400255 Numéro d'intrant 730-2022.01 Numéro d'AMM **Fonction** Herbicide Gamme d'usage Professionnel

A Maisons-Alfort, le 04/04/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grasfilleur Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)